



CARANTEC

Mouillages. Pas de travaux avant l'automne

La galette des Rois, samedi, à la Base nautique du Kélen, a été l'occasion pour l'Association des plaisanciers de faire le point sur le dossier des mouillages, en présence de Jean-Guy Guéguen et de François de Goesbriand, premier adjoint.

Après avoir rappelé la constitution des commissions mouillages, finances, animation et matériel, le président, Bernard Le Floch, a détaillé le travail exécuté en collaboration avec la Fédération nationale (FNPPSF) pour la défense de l'activité pêche loisirs éco responsable.

Soulignant que l'ensemble des plaisanciers, au niveau national, a accepté certaines mesures contraignantes (tailles minimum, marquage des prises, respect des périodes de repos biologiques, déclaration), il s'est étonné que la pêche plaisance, qui ne prélève en fait que 2 % environ des prélèvements, soit seule concernée par ce souci de préservation de la ressource halieutique.

Mouillages : dossier réexaminé ce mois-ci

Invité à faire le point sur le dossier mouillage, le maire, Jean-Guy Guéguen, a informé l'assistance



Une large partie des échanges a été consacrée au dossier des mouillages.

que le dossier avait été présenté le 18 décembre à la commission des sites en préfecture. Il en ressort que le schéma proposé est un peu trop « géométrique », que les restrictions pour la Grève Blanche seraient moindres que celles prévues. Le dossier sera réexaminé courant janvier par cette même commission.

Par ailleurs, le maire a informé le président des plaisanciers qu'il avait pris en compte les observa-

tions de l'association quant aux longueurs de certains mouillages en les transmettant au bureau d'études pour avis.

Enfin, Jean-Guy Guéguen a précisé que tous ces retards pris dans le traitement du dossier mouillage contraindraient vraisemblablement la mairie à relancer un nouvel appel d'offres pour la réalisation des travaux qui ne pourront, de toute façon, pas intervenir, au mieux, avant l'automne.

AUJOURD'HUI

Passage à Callot : de 14 h à 18 h 16.

Médiathèque : de 10 h à 12 h.

CIRCULATION. Du lundi 21 au vendredi 25 janvier, la circulation sera interdite rue du Grand-Large. Les riverains conserveront un accès à leur propriété.